

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°47/2026

Objet : délégation de signature

à Madame Guitha GIRAUD, Secrétaire général de mairie

5. institutions et vie politique 5.5 délégation de signature

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10

Vu l'arrêté n°11/2003 du 24/09/2003 de titularisation de Madame Guitha GIRAUD ANDERSON

Considérant que Madame Guitha GIRAUD ANDERSON exerce les fonctions de Secrétaire générale de mairie au sein de la commune de Charvonnex,

Considérant que dans un souci faciliter la gestion de certaines formalités, il convient de lui donner délégation de signature,

ARRETE

Article 1

Madame Guitha GIRAUD ANDERSON, rédacteur principal 1^{ère} classe titulaire, reçoit délégation de signature.

Article 2

Cette délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité pour :

- la signature de récépissés de dépôt et/ou remise de documents,
- la signature des copies certifiées conformes,
- la signature des bons de commande ne dépassant pas 1 000,00€ HT,
- la délivrance de copies et extraits d'acte d'état civil,
- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance de l'expédition de ces registres,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation des signatures.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié en ligne le

Notifié le